



## **LE RÔLE DE CHAQUE PARTIE EN MÉDIATION**

**Le rôle de chaque partie en médiation consiste à :**

### **Avant la médiation :**

- accepter de participer volontairement au processus de médiation avec ouverture et respect;
- penser aux principaux enjeux comme vous les voyez et comme l'autre partie pourrait les voir;
- déterminer les intérêts (préoccupations, espoirs, peurs, désirs, attentes, justifications...) et les besoins spécifiques à chaque partie ainsi que les intérêts et besoins communs à toutes les parties;
- penser à des solutions qui pourraient satisfaire autant vos intérêts que les intérêts de l'autre partie;
- préparer des commentaires d'ouverture portant sur les raisons ayant donné lieu au litige ainsi que sur les raisons ayant motivé votre choix de participer à un processus de médiation;
- examiner ses choix advenant que la médiation ne donne pas lieu à une entente;
- tenter de comprendre et de respecter le point de vue de l'autre partie;
- s'assurer que les personnes ayant les pouvoirs nécessaires pour mettre fin au litige soient présentes à toutes les sessions de médiation ou soient facilement et rapidement accessibles par téléphone pour approuver toute entente.

### **Pendant la médiation :**

- réviser et signer la convention de médiation;
- participer de bonne foi;
- communiquer avec ouverture et honnêteté;
- respecter les règles de procédures sur lesquelles le/la médiateur(trice) et les parties se sont entendus;
- contribuer activement à la recherche d'options;
- poser des questions en cas de doute;
- s'impliquer dans la tentative de résolution du litige;
- rédiger ou aider votre représentant(e) à rédiger le protocole d'entente et le signer;
- avertir le/la médiateur(trice) si vous n'êtes pas en accord et/ou confortable avec le règlement proposé et/ou si vous êtes sur l'impression qu'un règlement vous est imposé;
- s'assurer que les clauses d'une éventuelle entente portant sur la santé et la sécurité au travail sont conformes aux dispositions prévues à la partie II du *Code canadien du travail* et à ses Règlements.

## **LE RÔLE DE CHAQUE PARTIE EN MÉDIATION (...suite)**

### **Après la médiation :**

- mettre en oeuvre le protocole d'entente ou faire le suivi pour s'assurer que le protocole d'entente a été mis en œuvre; et
- s'assurer que toutes les conditions ont été respectées, dans les délais prévus.